

aujourd'hui si Ottawa n'avait pas incité les provinces à y participer, s'il n'avait pas offert la carotte d'un partage des frais de moitié—ni décidé unilatéralement de revenir sur ces engagements pris avec les provinces.

Le président du Conseil du Trésor sait encore mieux que moi que, d'après les prévisions de sources de revenu, le gouvernement fédéral peut envisager—j'espère que ce sera un autre gouvernement que celui-ci, en fait, j'en suis certain,—d'excellentes perspectives d'avenir en ce qui concerne les recettes par rapport aux dépenses. D'ici quelques années, le gouvernement fédéral aura probablement un excédent. Les perspectives des provinces, à qui incombe la responsabilité de mener à bien des formes d'activité aussi importantes que l'éducation, la santé et le bien-être, indiquent des déficits et des impôts accrus. La situation s'est aggravée du fait de la décision unilatérale du gouvernement fédéral de traiter avec les provinces, mais non de les consulter réellement en vue d'en arriver à des décisions fondées sur des accords.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours trouvé le NPD déroutant. Je savais que nombre de leurs principes étaient confus mais jamais je ne m'en suis rendu si pleinement compte qu'en entendant le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) commenter cette motion. D'une part, il semble prendre énergiquement la défense des provinces et c'est dans ce sens qu'il a parlé ce soir. Or, c'est que cela est maintenant politiquement opportun. Depuis quelques mois, quelques années peut-être, le NPD, sous son nouveau chef, a laissé de côté tous ses principes, toutes ses fameuses doctrines, pour sauver sa peau politiquement, à cause de son impopularité et de ses innombrables difficultés. Tout d'un coup, ses membres passent d'une position à l'autre. D'une part, ils prennent ce soir la défense des provinces...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) veut-il poser une question?

M. Rose: Oui, monsieur l'Orateur. Le député de Gloucester (M. Breau) impute certains motifs au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je ne le comprends pas, car je ne crois pas que le député de Winnipeg-Nord ou son parti menacent le député.

M. Breau: C'est ça, le défaut du NPD: il peut frapper, mais ne sait pas encaisser. Je n'impute pas de motifs au député de Winnipeg-Nord, je ne fais que répondre à son discours. Ce que je ne fais pas seulement lorsque mon siège est en jeu, sans quoi je ne parlerais pas souvent.

M. Rose: Vous ne parlez pas très souvent de toute façon.

M. Breau: Je parle tout aussi souvent que le député de Fraser-Valley-Ouest (M. Rose). Aujourd'hui, tout d'un coup, le député de Winnipeg-Nord et certains députés du NPD respectent les droits des provinces. Mais que font-ils de leur position sur la mainmise étrangère sur l'économie, par exemple? Respectent-ils les vœux des provinces à ce sujet? Combien de provinces appuient la position du NPD sur les investissements étrangers? Combien de provinces appuient la position du NPD sur le projet de loi visant

[M. Orlikow.]

l'examen des prises de contrôle étrangères que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin a) a présenté?

• (2120)

M. Orlikow: Combien de provinces appuient les propositions gouvernementales?

M. Breau: Beaucoup. Même le premier ministre de la province du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'est pas tellement contre ces propositions.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) sait que le député qui a la parole ne dispose que de vingt minutes et il devrait lui permettre de faire son exposé.

M. Breau: Ils ne peuvent le digérer, monsieur l'Orateur...

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, vous venez de dire que l'honorable député de Gloucester (M. Breau) aurait 20 minutes à sa disposition. Il vient d'y avoir une entente entre la présidence et nous à l'effet qu'on permettrait au député de Compton (M. Latulippe) de terminer le débat et qu'il aurait 20 minutes pour le faire, ce qui signifie que le député de Gloucester ne parlera pas pendant 20 minutes, bien qu'on lui permette de prononcer son discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Rien ne me dit que l'honorable député n'a pas droit à ses 20 minutes.

M. Fortin: Je pose la question de privilège. Monsieur le président, je ne veux pas vous blesser, mais je vous prie-rais bien respectueusement de vous informer auprès des deux autres personnes qui travaillent avec vous et qui ont une lourde tâche à assumer...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas. J'ai en main tous les renseignements nécessaires pour savoir que l'honorable député de Gloucester a droit à 20 minutes.

M. Fortin: Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière pose-t-il une autre question de privilège.

M. Fortin: Oui, monsieur le président.

Monsieur le président, il s'agit d'une décision que je ne peux accepter et que je veux contester, parce que deux députés de mon parti étaient témoins de cette entente conclue avec votre collègue, et nous nous attendons à ce que cette entente soit respectée.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Ma décision est rendue; le député qui a la parole a droit à ses 20 minutes.